



Abidjan, le 27 OCT 2021

COMMUNIQUE RELATIF AU DEPÔT DE CANDIDATURE DES DELEGUES POUR LA MANDATURE 2021-2025

La Présidente du Comité Electoral National informe l'ensemble des mutualistes désireux de faire acte de candidature à l'élection des délégués à l'Assemblée Générale que les dossiers de candidatures sont reçus tous les jours ouvrables au cours de la période du **28 octobre 2021 au 11 Novembre 2021 de 8h00 à 16h00**, au secrétariat du Comité Electoral National sis au siège de la MUGEF-CI, au 3^{ème} étage de l'immeuble ADIKO Niamkey.

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Une photocopie de la carte de mutuelle ;
- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois au moment du dépôt de candidature ;
- Deux (2) photos d'identité du même tirage ;
- Une attestation de présence dûment signée par le supérieur hiérarchique pour le mutualiste en fonction ;
- Un certificat de résidence pour le mutualiste à la retraite.



La Présidente

Colette
KONE Colette Epouse KONE

Administrateur du Travail et des Lois Sociales
Officier dans l'Ordre National